

Image not found or type unknown



Refus du ministère licenciement, appel de l'employeur tribunal ad

Par **volkane01**, le **17/08/2011 à 12:46**

Bonjour,

Mon employeur a fait appel de la décision du ministère du travail au tribunal administratif.
avait été licencié en janvier 2011.
refus licenciement juin 2011.

Ma question est : cela suspend t'il le versement des salaires de janvier à juin 2011.

Merci de vos réponses, salutations

Par **pat76**, le **17/08/2011 à 16:26**

Bonjour

Tout dépend si il y a eu une décision d'exécution provisoire pour le paiement des salaires.

Sinon, l'appel est suspensif.